

# S'inscrire

A la première inscription et avant chaque vacances d'été :

Vous devez remplir :

- Un dossier d'inscription, -Une fiche sanitaire avec
  - Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA
  - Copies des feuillets vaccins du carnet de santé (permettant également de remplir la fiche sanitaire de liaison) ; ou un certificat de vaccinations à jour de votre médecin traitant.
- les justificatifs des aides ATL CAF si vous en bénéficiez.

## Désinscription

Pour les mercredis et petites vacances les désinscriptions peuvent se faire la veille pour le lendemain. En été, les désinscriptions de vos enfants doivent impérativement être effectuées au moins **72 heures** à l'avance afin que les repas du midi puissent être décomptés de votre facturation. Passé ce délai, **le repas vous sera donc facturé**.

## Où et quand s'inscrire

- Du lundi au vendredi
- De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- 👉 Les inscriptions par mail par téléphone ou à l'accueil de l'Oustal



# Les tarifs

## Le prix à la journée

Le tarif à la journée tient compte des ressources mensuelles de la famille et de sa composition, ainsi que les ATL . Afin de pouvoir mettre à jour, en temps réel, les tarifs centre de loisirs, nous avons besoin de connaître votre numéro d'allocataire CAF. **A défaut, nous serons contraints d'appliquer le tarif journalier maximums.**

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	ATL/ Jour Et/ enfants
De 0 à 650	11.70	9.70	7.70	4
De 651 à 920	12.80	10.80	8.80	3
De 921 à 1260	13.90	11.90	9.90	2
De 1261 à 9999	14	12	10	0

## Aide CAF et MSA

**Caf :** Les aides aux Temps libres sont déduites automatiquement du tarif journalier lors de l'inscription.

**Msa:** Pour vous faire rembourser des Aides aux Loisirs, vous devez faire une demande d'attestation de paiement(s) auprès du service comptabilité de l'Oustal.



# Restauration

Période scolaire et petites vacances :

Durant l'année scolaire, si vous inscrivez votre enfant à la journée, un repas tiré du sac doit être fourni (froid pour les jours de sorties).

**Période estivale:**

L'été, nous fournissons les repas de midi qui vous seront facturés en plus de votre tarif journalier.

Pour le remboursement de repas, vous devez désinscrire votre enfant **le matin au plus tard 10h et 72h avant la date de désinscription** souhaitée.



## Des goûters toute l'année !

Les goûters sont fournis par le centre de loisirs.

## Autres infos...

Activités, sorties, thématiques, horaires, trousseau..., à retrouver sur les plannings de chaque période.



**2025/2026**

**Inscrire son enfant aux accueils de loisirs**

